



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 48271

Texte de la question

M. Arsene Lux appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la prochaine commission des droits de l'homme des Nations unies, ou doit être évoquée la violation des droits de l'homme en Turquie. Il lui demande quelle sera la position du gouvernement français, notamment au regard de l'attitude des autorités turques, qui, systématiquement, ignorent les visites des différents rapporteurs spéciaux des Nations unies.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation des droits de l'homme en Turquie dans le cadre de la prochaine session de la commission des droits de l'homme des Nations unies. La situation des droits de l'homme en Turquie ne figure pas expressément à l'ordre du jour de la 53e session de la commission des droits de l'homme des Nations unies. Toutefois, cette question sera certainement évoquée par les Quinze qui devront arrêter une position commune. Il convient de rappeler à cet égard que les États membres de l'Union européenne ont toujours affirmé que le respect des Droits de l'Homme était à la base du rapprochement entre l'Union européenne et la Turquie. S'agissant précisément de la position française, notre objectif est d'inciter la Turquie à coopérer avec les mécanismes de la commission des droits de l'homme des Nations unies, en acceptant en particulier, comme elle l'a fait pour le comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe, les visites de rapporteurs thématiques qui souhaiteraient se rendre sur place.

Données clés

Auteur : [M. Lux Arsène](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48271

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 619

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1324